

## LES STATIONS METEO

### > Propriété

L'association demeure seule propriétaire des stations automatisées et autre matériel météorologique qu'elle achète dans le cadre de son projet.

### > Recherche des emplacements

Les personnes chargées des stations météo, les membres ayant le statut " chargé des stations ", recherchent des emplacements susceptibles d'accueillir une station météorologique.

Les emplacements susceptibles de recevoir une station sont soumis au bureau qui décide de la poursuite éventuelle du projet.

### > Prêt de stations météo

Une station météo acquise par l'association « Météo Lor' » peut-être mise gracieusement à disposition des :

- Particuliers
- Mairies
- Professionnels

Une demande de prêt peut-être refusée si l'environnement autour du possible lieu d'accueil d'une station météo n'est pas suffisant pour obtenir des relevés corrects.

Durant la durée du prêt, chaque possesseur d'une station météo sur son terrain s'engage à veiller à ce qu'aucune dégradation n'endommage la station mise à disposition par l'association et à assurer la bonne transmission des données collectées.

### > Achat des stations

L'achat d'une station météo est réalisé après l'étude du lieu dans lequel elle est susceptible de se trouver.

### > Installation des stations

L'installation des stations se fait par des membres de l'association " Météo Lor' ". L'installation comprend la mise en place de la station météo ainsi que son raccordement à Internet.

### > Entretien et maintenance

L'entretien et la maintenance des stations météo se fait par les membres ayant le statut " chargé des stations ".

## LES ADHESIONS

Le tarif de la cotisation a été défini de la manière suivante :

- Entreprises / Maires: 50 Euros
- Associations : 15 Euros
- Majeurs : 10 Euros
- Mineurs : 5 Euros

Les cotisations peuvent être réglées :

- En espèces contre reçu
- Par chèque bancaire adressé au siège social
- Par règlement direct sur le site Internet

## LES AVANTAGES ADHERENTS

Code adhérent pour rubriques photos, rubriques spéciales, crédits prévisions (jusqu'à 10 crédits = 10 jours), newsletter (vigilance dès niveau 3 + prévisions à 1 jour).

D'autres nouveautés arriveront plus tard.

## LE SITE [WWW.METEOLOR.FR](http://WWW.METEOLOR.FR)

### > Présentation

Météo Lor' est un site créé le 10 juillet 2011. Il comporte de multiples informations sur la météorologie. Des prévisions sont mises quotidiennement à jour, un service de vigilance est présent afin d'avertir des phénomènes météorologiques potentiellement violents. Des bilans y sont aussi présents.

Tout le contenu disponible sur le site est réalisé bénévolement.

### > Gestion du site internet

Le site internet est géré par les personnes réalisant au moins l'une des tâches suivantes :

- Les prévisions
- La vigilance
- Les bilans

La reproduction même partielle d'un des contenus voire de l'ensemble du contenu de [meteolor.fr](http://meteolor.fr) est strictement interdite.

## > Droits d'auteur

Rappel : (Code de la propriété intellectuelle - extraits)

Art. L. 335-2. Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin de peinture ou de toute autre production imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon ; et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 Euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaits.

Art. L. 335-3. Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur de logiciel.

## AUTRES

### > Données personnelles

L'association informe les adhérents qu'un fichier comprenant leurs informations (nom ; prénom ; âge ; lieu d'habitation), données lors de l'inscription, existe. Ce fichier n'est et ne sera en aucun cas publié. Il s'agit d'un fichier à caractère obligatoire.

Les informations sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 Janvier 1978. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'adhérent s'adressera au secrétaire.

### > Indemnité de remboursement

Seuls les membres du Bureau peuvent prétendre au remboursement des frais supérieurs à 10 € engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur **justificatifs**. Ces remboursements seront soumis à l'approbation préalable du Bureau.

### > Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association " Météo Lor' " est établi par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 17 des statuts.

En cas de modification, le nouveau règlement intérieur sera transmis à l'ensemble des membres de l'association sous 15 jours par courrier électronique ou postal.

*Fait à Metz le 30/08/2014.*